



PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL Du 13 Octobre 2023 à 18 h15

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni le treize octobre deux mille vingt-trois à 18 h 15, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de Mme Isabelle DALADIER Maire, suivant la convocation adressée le 9 Octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie

Présents : Isabelle DALADIER, Patricia LISPAL, Cyril BRUSCOLINI, Gilles GASQ, Bernard SCULFORT, Annie MEUNIER, Mireille FARESSSE, Patricia BEYSSON, Frédéric ANGOT, Pierrette MEYER, Frédéric DARRIBAU, Katia VESSIOT

Procuration : Julien CHALAYE et Pascal MARCHESINI qui donnent respectivement procuration à Patricia LISPAL et Patricia BEYSSON

Absent : Marie-Christine ANDRIEU

Secrétaire de Séance : Bernard SCULFORT

Madame le Maire remercie les membres d'avoir répondu présent à ce Conseil.

Madame le Maire procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 Septembre 2023 à l'approbation des élus.

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX SITUES EN ZONE UC

Mme le Maire rappelle le contentieux avec Grand Delta, précisant que le projet ne sera pas réalisé.

Considérant que ces terrains sont en friche depuis de nombreuses années.

Indique que les terrains pourraient être mis à la vente pour un projet de maisons individuelles en résidence pour personnes âgées.

Rappelle la présentation sommaire du projet pour 8 à 10 logements, faite en Mairie le 8 juin 2023 et l'approbation à l'unanimité.

Vu l'avis consultatif du prix de vente du service des domaines.

Considérant l'offre d'achat de la Société VAL E STURA représentée par Mme BARASCUD en date du 19 juillet pour un montant de 485.000 €.

Considérant le projet de construction pour environ 10 maisons individuelles pour sénior ainsi qu'une salle commune.

Vu le rapport de l'étude de sol en date du 30 août 2023.

Indique que la Vente peut être réalisée.

Le Conseil demande des précisions à savoir s'il s'agit de maisons en rez-de-chaussée, Mme le Maire confirme et demande comment se fera l'accès. Il se fera devrait se faire par le lotissement les Galines et par le lotissement les Vignes. Il sera demandé de procéder aux précisions ci-dessus dans le compromis.

Le Conseil, au vu de l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, autorise le Maire la signer la promesse de vente pour le montant de 485.000 € pour la réalisation de maisons individuelles en résidence pour sénior.

DIA Vente de la propriété de Bruno BOUCHE au profit de Jean Claude BOUCHE

Mme le Maire donne lecture de la DIA reçue en Mairie le 19 septembre 2023 relative à la vente de la propriété située 625 Chemin des Grands Prés.

Après en avoir débattu,

Le Conseil décide de renoncer à exercer son Droit de Préemption par 15 voix « pour », 0 voix « contre », 0 voix « abstention »

PROJET SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES RELATIF A LA LOI **Aper**

Patricia LISPAL rappelle que ce point a été abordé en Conseil Municipal le 5 septembre dernier, qu'il convient d'identifier les zones potentielles d'installations d'ENR. Un travail sur plan a été réalisé cet après-midi avec l'aide de la CCAOP et le SEV.

Il est proposé, pour répondre à la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable, l'installation de panneaux photovoltaïque sur toiture à la Salle des fêtes et Vestiaires Foot ainsi que géothermie aux abords des bâtiments scolaires, garderie, maternelle et les 3 logements communaux reliés à l'ensemble.

La commune doit, après avis de la DDT, lancer une concertation publique durant 15 jours, puis devra ensuite délibérer pour validation des cartographies, début décembre prochain et préalablement au Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Le Conseil prend connaissance des propositions sur plan.

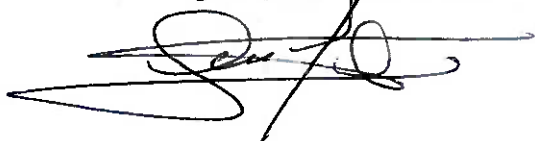
Patricia LISPAL demande s'il y a des observations. Le Conseil approuve les plans.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 15.

Vu par nous, Isabelle DALADIER, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 16 Octobre 2023 conformément aux prescriptions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité.

Secrétaire de séance

Bernard SULTORT



Travaillan le 16 Octobre 2023

Isabelle DALADIER, Maire

